Zeitschrift: Schweizer Archiv für Tierheilkunde SAT : die Fachzeitschrift für Tierärztinnen und Tierärzte = Archives Suisses de Médecine Vétérinaire ASMV : la revue professionnelle des vétérinaires

Herausgeber: Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte

Band: 71 (1929)

Heft: 3

Artikel: Cancer et inspection des viandes

Autor: Wagner, André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-588698

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Über die Frage der Ätiologie können keine positiven Angaben gemacht werden. Vielleicht stehen diese bindegewebigen Neubildungen im Zusammenhange mit einer durchgemachten, schleichenden Infektionskrankheit. Dafür würde auch der ziemlich niedere Hämoglobingehalt sprechen.

Cancer et inspection des viandes.

(Réponse au travail du Dr. R. Benoît, vét. adjoint des Abattoirs de Lausanne: „Contribution à l'étude des tumeurs malignes." „Schweizer Archiv für Tierheilkunde". Janvier 1929.)

Par le Dr. André Wagner, Vétérinaire des Abattoirs de Berne.

La lecture du travail du Dr. Benoît m'a suggéré diverses réflexions que je me permets, en toute franchise, de consigner ici.

Il s'agit d'un cheval cryptorchide, âgé de 18 ans, atteint depuis 2 ans environ d'une tumeur maligne d'un testicule ectopique. Les conjonctives, les muqueuses nasales et buccales sont nettement pâles; l'amaigrissement, au dire du propriétaire, est sensible. Autopsie: la tumeur pèse 7 kg. A l'ouverture du péritoine, s'écoulent environ 10 litres d'un liquide trouble, blanc-rouge sale, inodore. Du bassin à l'estomac s'étend une tumeur brun-rouge et jaune sale sans contour défini, de 31 kg. Elle est formée par un conglomérat de ganglions mésentériques agrandis et d'aspect morphologique très modifié. Le rein droit est complètement entouré par la tumeur. Notons encore la présence dans la prostate d'une tumeur de la grandeur de 2 poings, de même nature que la tumeur testiculaire: une métastase. Autre métastase de la grosseur d'un citron dans la région du ganglion inguinal profond. Le ganglion inguinal superficiel droit est légèrement hypertrophié et humide à la coupe. Nous apprenons encore que le cheval a souffert d'une pyélonéphrite droite, d'une cystite, et d'une péritonite sérofibrineuse. Les ganglions du foie ont la grosseur d'une noix, le poumon est légèrement emphysémateux, couleur rose très pâle, et le cœur droit dilaté, le muscle flasque. L'examen histologique s'arrête au diagnostic: „Seminome d'un testicule ectopique avec métastases dans les ganglions mésentériques et la prostate ayant provoqué secondairement une pyélonéphrite droite et une péritonite séro-fibrineuse."

Voici maintenant (c'est le but de notre réponse) ce qui nous a semblé bizarre: Le Dr. Benoît déclare ce cheval propre à la

consommation „après destruction de toutes les parties musculaires limitant la tumeur ainsi que tous les organes internes". Il estime „que la viande d'animaux cancéreux n'offre aucun danger tant qu'elle n'a pas un aspect répugnant ou cachectique et qu'il n'existe pas de métastases dans les ganglions intramusculaires et dans la musculature. Il faut naturellement, dit-il encore, dans l'appréciation des viandes, tenir compte des symptômes secondaires causés par les tumeurs et exclure par une analyse bactériologique une infection bactérienne qui aurait pu, dans le cas présent, être causée par la péritonite et la pyélonéphrite." Il ajoute enfin ces mots: „Les nombreuses expériences sur le cancer ont démontré nettement qu'il n'est jamais transmissible par ingestion ou même par contagion. Les anciennes théories attribuant une origine microbienne ou parasitaire aux cancers sont définitivement abandonnées et avec elles doit disparaître la trop grande sévérité dans l'appréciation des viandes des animaux cancéreux."

Je n'ai malheureusement pu voir ni l'animal vivant, ni la viande. Mais la description qu'en fait le Dr. Benoît ne peut me faire trouver cette viande appétissante: environ 40 kg de tumeurs primaire ou métastatiques, 10 litres d'un liquide douteux, une pyélonéphrite, une cystite, une péritonite sérofibrineuse, un foie anormal, de l'anémie...

Mon confrère dit bien qu'il faut tenir compte des symptômes secondaires dans l'appréciation des viandes. Il me semble qu'en l'occurrence ils sont suffisamment, fortement représentés. Je crois volontiers qu'il n'y a pas eu d'infection bactérienne et qu'elle a été exclue par une analyse bactériologique. Mais à mon avis, une viande, du fait qu'elle n'a pas subi d'infection bactérienne, n'est pas nécessairement propre à la consommation. Je soutiendrai toujours qu'il faut tenir compte dans une large mesure (bien entendu après un examen scientifique minutieux) de l'aspect général de la musculature et des organes, de l'impression qu'ils vous laissent et se dire: „Pourrais-je manger de cette viande?" Si la réponse est négative, le cas, selon moi, est tranché: la viande est impropre à la consommation ou peut-être, lors de circonstances exceptionnelles, conditionnellement propre à la consommation. Un autre facteur non négligeable dans l'appréciation de la viande est celui de la durée d'une maladie. Or, nous savons précisément que ce cheval cancéreux a été malade pendant au moins 2 ans. J'ose affirmer que ces tumeurs, cette pyélonéphrite, cette cystite, cette péritonite, cette anémie

ont influencé néfastement la musculature. C'est entendu, elle n'est pas dangereuse. Mais la qualité, mais la valeur nutritive! L'inspecteur des viandes est là pour veiller à ce que le consommateur obtienne une viande irréprochable.

Venons-en maintenant au cancer (seminome) décrit par le Dr. Benoît. A notre grand étonnement, ce dernier nous apprend qu'on a définitivement abandonné les anciennes théories attribuant une origine microbienne ou parasitaire au cancer. A ceci je répondrai simplement que la question n'est pas résolue. Divers auteurs, se basant sur de nombreuses recherches, affirment l'origine microbienne ou parasitaire, d'autres la nient. Au dernier congrès international du cancer qui s'est réuni à Londres il y a quelques mois à peine, Monsieur le professeur Borrel, Directeur de l'Institut Pasteur de Strasbourg, a annoncé qu'il avait découvert l'agent de certaines tumeurs malignes, dont le cancer, et pu le cultiver. Nous croyons savoir que diverses délégations scientifiques se sont déjà rendues à Strasbourg pour étudier le mode de culture préconisé par le savant français.

En outre, le Dr. Benoit ne parle pas, dans son exposé, d'un examen histologique des ganglions inter-musculaires. Comment peut-il alors assurer qu'il n'y a pas de métastases dans la musculature?

Un dernier point: Nous pensons que l'article 31, chiffres 16 et 17 de „l'Instruction pour les inspecteurs des viandes du 29 janvier 1909" déclarant la viande impropre à la consommation est applicable à ce cheval cancéreux. (Art. 31. ch. 16. „Tumeurs siégeant dans plusieurs organes internes". — Art. 31, ch. 17. „Aspect répugnant.")

Conclusion.

1. La question cancer n'est pas résolue. Le cheval en cause était porteur de tumeurs cancéreuses atteignant le poids d'environ 40 kg.

2. Les symptômes secondaires étaient graves: pyélonéphrite, péritonite séro-fibrineuse, anémie, etc.

3. Les lésions anatomo-pathologiques décrites plus haut sont prévues à l'article 31 déjà mentionné. Elles entraînent la saisie totale des organes et de la viande.